



Prestations de maladie de l'assurance-emploi

Le Bloc Québécois rallie les députés à la cause des travailleurs malades

Laurentides–Labelle, le 27 mai 2021 – Le projet de loi du Bloc Québécois a franchi une nouvelle étape importante hier à la Chambre des communes. En effet, la Chambre s'est prononcée en faveur de l'étude du projet de loi en comité parlementaire, étape cruciale à l'adoption finale de la proposition bloquiste.

Par le projet de loi d'Émilie Sansfaçon, le Bloc Québécois vise à faire passer de 15 à 50 semaines les prestations de maladie de l'assurance-emploi. S'il porte le nom d'Émilie Sansfaçon, c'est en hommage posthume à cette jeune mère de famille qui est partie bien trop tôt et qui a mené avec force le combat politique de celles et ceux qui vivent avec la maladie. Ce combat fut initié par Marie-Hélène Dubé, fondatrice de la campagne « 15 semaines », qui réclame une telle réforme depuis 2009.

« Le gouvernement libéral sait lui-même que le rétablissement d'une personne malade se situe en moyenne à 37 semaines. Il sait aussi qu'on a les moyens de se doter d'un programme d'assurance-emploi qui répond aux besoins des travailleurs malades. Présentement, c'est complètement insensé de n'offrir que 15 semaines de prestations à ceux qui combattent une maladie comme le cancer. On place ces travailleurs dans la précarité et l'anxiété ; mes collègues et moi voulons permettre aux gens de se soigner dans la dignité », a expliqué Marie-Hélène Gaudreau, députée de Laurentides–Labelle.

Rappelons que le Bloc Québécois a fait adopter à la Chambre des communes, en février 2020, une motion qui visait à faire passer de 15 à 50 semaines ce type de prestation. Seuls les députés libéraux se sont opposés à cette proposition, pourtant pleine de compassion. Rappelons également que l'ancienne députée de Laurentides–Labelle, Johanne Deschamps, avait déposé il y a 15 ans, presque jour pour jour, un projet de loi en ce sens. « J'ai bon espoir que le bon sens triomphera et je tends la main à tous les députés pour aller de l'avant en toute solidarité avec les travailleurs malades », a conclu M^{me} Gaudreau.

– 30 –

Source :

Maxime Caouette, adjoint de circonscription et aux communications

Marie-Hélène Gaudreau, députée de Laurentides–Labelle

maxime.caouette.338@parl.gc.ca

819 507-0122